

LES AUTRES SITES D'INTÉRÊT (SUITE)

Les immeubles protégés en zone agricole (campings);

LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

Le projet du plan d'urbanisme identifie également les équipements et les infrastructures destinés à l'usage de la vie communautaire qui sont présents sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey. Ceux-ci réfèrent à des équipements publics qui dispensent divers services à la population d'ordre éducatif, institutionnel, administratif, récréatif ou culturel ainsi qu'aux infrastructures d'utilité publique telles que les réseaux et terminaux d'égout, d'électricité, de gaz, de télécommunication et de câblodistribution.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE SUR LE CONTENU DU PROJET DU PLAN D'URBANISME, LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INVITE À UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION QUI SE TIENDRA LE 8 SEPTEMBRE 2020 À 18H30, À LA SALLE DESJARDINS SITUÉE AU 6115-A RUE PRINCIPALE, À SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY. D'ICI LA TENUE DE CETTE ASSEMBLÉE, VOUS POUVEZ CONSULTER LE PROJET DU PLAN D'URBANISME SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY (WWW.SAINTEFELIXDEKINGSEY.CA) OU EN VOUS PRÉSENTANT AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 1205, RUE DE L'ÉGLISE, AUX JOURS ET AUX HEURES D'OUVERTURE.

Développement durable — **Nature** — **Santé** — **Agriculture** — **Loisirs**
— **Diversité** — **Compostage/Recyclage** — **Habitation saine** —
Tourisme — **Fibre optique** — **Forêts** — **Éducation** — **Rivières et lacs**
— **Infrastructure** — **Culture** — **Vigilance** — **Vie communautaire**
— **Sécurité** — **Réduction des déchets** — **Bibliothèque** — **Voirie** —
Protection incendie — **Industries/Commerces** — **Milieus humides**

Pour informations:

1205, rue de l'Église,
Saint-Félix-de-Kingsey, (Qc), J0B 2T0
Courriel: reception@saintfelixdekingsey.ca
Téléphone: (819) 848-2321
Télécopieur: (819) 848-2202



SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

RÉSUMÉ DU PROJET DE PLAN D'URBANISME ADOPTÉ LE 8 JUIN 2020

POURQUOI UN PLAN D'URBANISME ?

Suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Drummond le 12 avril 2017, le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a procédé à la révision de ses objectifs en matière d'aménagement, de planification et d'organisation de son territoire. Le projet du plan d'urbanisme, adopté par le Conseil municipal lors de son assemblée tenue le 8 juin 2020, répond à la nécessité d'actualiser le contenu du plan d'urbanisme au nouveau modèle de planification régional de concordance et aux nouvelles préoccupations.

Le plan d'urbanisme se veut donc un document essentiel qui tient compte des caractéristiques propres du territoire et de ses lignes directrices pour le futur. Il est un guide à la prise de décision dans l'analyse des projets de petites, moyennes et grandes envergures.

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Le projet de plan d'urbanisme, déposé pour la consultation publique, se divise en neuf chapitres. Le premier chapitre vise à explorer le nouveau contexte de planification et l'utilité du plan d'urbanisme.

Le second chapitre dresse un portrait général du territoire et du profil socioéconomique de la municipalité.

Le troisième chapitre fait ressortir les caractéristiques dominantes et les principaux éléments structurants du territoire.

Le quatrième chapitre énonce les grandes orientations qui guideront l'aménagement et le développement futur de la Municipalité. La carte, disponible au bureau municipal et sur le site Web, présente la vision globale du développement.

Le cinquième chapitre détermine les grandes affectations du sol, attribuables aux diverses parties du territoire de la municipalité. Il précise les caractéristiques et les objectifs d'aménagement associés à chacune des affectations du sol ainsi que les activités et les densités d'occupation du sol.

Le sixième chapitre porte sur le tracé projeté et les principales voies de circulation et des réseaux de transport.

Les septième et huitième chapitres identifient les principales zones de contrainte et les zones à protéger sur le territoire, en détermine les caractéristiques principales ainsi que les objectifs à atteindre en matière d'aménagement. L'ensemble de ces éléments est représenté sur des cartes intégrées au plan. Finalement, le neuvième chapitre fait état des équipements et infrastructures desservant le territoire.



Résumé des corrections:

- 1:** Le terme «contexte régional de planification» est remplacé par l'historique du processus de révision faite par la MRC de Drummond;
- 2:** Le «Portrait général» est bonifié par les nouvelles données statistiques 2016;
- 3:** La présentation du nouveau bilan de la situation et du diagnostic.
- 4:** L'ajout d'éléments structurants dont La petite chapelle St-Gérard, l'ancien presbytère maintenant nommé Carrefour St-Félix.

1- LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Principales corrections apportées :

Assurer une saine gestion de l'urbanisation en maintenant la vitalité économique du périmètre urbain et en assurant son agrandissement;

Favoriser la mixité des usages commerciaux et industriels qui sont compatibles, tout en conservant et améliorant l'offre commerciale et industrielle;

Compléter l'offre municipale en espace public pour assurer une fourniture de services et équipements adéquats à la population;

Assurer la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole en accordant la priorité aux activités agricoles et aux activités agrotouristiques;

2- LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

Composantes obligatoires du plan d'urbanisme, les grandes affectations du sol et les densités d'occupation du sol visent :

- À traduire sur le plan spatial les orientations et les objectifs d'aménagement retenus.
- À déterminer la vocation dominante à laquelle celle-ci destine chaque portion de son territoire et à indiquer le genre d'activités qu'on devrait y retrouver.

Le projet comprend 55 zones regroupés à l'intérieur des cinq grands thèmes suivants :

Les affectations agricoles (Dynamique, dynamique de protection et viable;
 Les affectations à caractère résidentiel;
 Les affectations à caractère public;
 Les affectations commerciales;
 Les affectations industrielles;

**3- LES RÉSEAUX DE TRANSPORT**

Le projet du plan d'urbanisme identifie les routes 255 et 243 comme routes du réseau routier supérieur représentant des éléments structurants de première importance pour le territoire de Saint-Félix-de-Kingsey. Il reconnaît également les principales artères du réseau local qui servent de lien entre les centre ruraux ainsi que les autres routes du réseau local qui donnent habituellement accès à la population rurale établie en permanence. Le projet vient donc modifier la cartographie.

4- LES ZONES DE CONTRAINTES ET D'INTÉRÊT

Le projet du plan d'urbanisme identifie certains secteurs présentant des contraintes particulières pour l'occupation humaine, que ce soit pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de protection environnementale. Les zones de contraintes se divisent en deux grandes catégories : soit les zones de contraintes naturelles et les zones de contraintes d'origine anthropique.

Les zones de contraintes naturelles

- Les zones à risque d'inondation
- Les zones à risque d'érosion

Les zones de contraintes anthropiques

- Les terrains contaminés (3 terrains sont identifiés);

- Les sites d'extraction des ressources minérales (carrières, sablières, gravières);
- Les étangs d'épuration des eaux usées municipales;
- Un cimetière d'automobiles;

Le projet du plan d'urbanisme reconnaît divers secteurs qui présentent des caractéristiques particulières ou un intérêt important qui méritent d'être considérés dans le processus de planification. Sur le territoire, les zones à protéger concernent les éléments énumérés ci-après.

Le projet du plan d'urbanisme détermine les principales caractéristiques de ces zones ainsi que les objectifs d'aménagement qui y sont associés :

LES SITES ET LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE

La rivière Saint-François;

LES SITES ET LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT HISTORIQUE

Le noyau villageois;
 La petite chapelle St-Gérard;
 L'Église;
 Le Carrefour St-Félix;
 Les biens patrimoniaux cités (4) ou répertoriés(16);

LES SITES ET LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Les milieux humides;
 Les aires de confinement du cerf de Virginie;
 Les rives des lacs et des cours d'eau;

